

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

23/03/2016

Dossier complet le

29/04/2016

N° d'enregistrement

2016 - 004924

### 1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE SERRES AGRICOLES  
SARL PEPINIERES COULIE  
Commune de Villemolaque (66) - Lieu dit "Sessou"

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PEPINIERES COULIE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean COULIE

RCS / SIRET

4 0 3 0 4 6 4 6 9 0 0 0 1 7

Forme juridique

SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Construction de 22 serres agricoles. SHON totale : 15 160 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

La SARL Pépinières Coulié, créée en 1972, est spécialisée dans la production de noyers et de châtaigniers greffés, et la production de végétaux ornementaux en conteneurs destinés aux marchés de gros et de détail. Elle dispose à ce jour de plusieurs sites de production :

- dans le Pays de Brive (Corrèze) : site spécialisé dans la multiplication, la micropropagation, la culture hors sol et la culture de plein champ pour les pieds-mère ;
- dans le bassin de la Dordogne et du Roussillon : pépinières de grossissement.

Dans le cadre du développement de ses activités, la SARL Pépinières Coulié souhaite disposer d'une activité complémentaire de greffage de plants de noyers sous serre en complément de celle de plein champ localisée sur Perpignan et Argelès. Le greffage des plants de noyers présente la spécificité d'avoir besoin de chaleur et d'ombre (le soleil direct ayant tendance à brûler les greffons). La production sous serres s'avère donc particulièrement pertinente dans le cas présent. Le projet porté par la SARL Pépinières Coulié porte sur la réalisation de 22 serres représentant une superficie au sol de 15 160 m<sup>2</sup>. Dans le cadre du projet, il est également prévu l'aménagement de panneaux solaires en toiture, permettant à la SARL Coulié de sécuriser son investissement et de disposer de revenus complémentaires.

## 4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par la SARL Pépinières Coulié pour le greffage de plants de noyer. Cette activité vient en complément des autres activités de la société implantées dans le Languedoc Roussillon (sites de Perpignan et d'Argelès dédiés au grossissement des portes greffe de noyer).

Ce nouvel équipement permettra à la SARL de disposer d'un outil de production plus complet, répondant aux besoins de la société.

Dans le cas présent, la production sous serres s'avère particulièrement bien adaptée. En effet le greffage des plants de noyer nécessite :

- de la chaleur : la région du Languedoc-Roussillon présente un climat méditerranéen, permettant d'envisager l'exploitation des serres sans apport de chaleur complémentaire (ou à la marge), réduisant de ce fait les coûts induits et le gaspillage énergétique,
- d'ombre : en effet, l'ensoleillement direct des pieds par le soleil a tendance à brûler les greffons, induisant une perte importante en phase de croissance.

Par ailleurs, la production sous serres présente les avantages suivants :

- elle permet la réalisation d'un greffage plus précoce (début février au lieu de mars / avril en plein champ) et une densité de plants plus importante qu'en plein sol, permettant d'envisager une commercialisation dès le mois de mai,
- l'espace entre les serres (30% de l'emprise globale du projet) sera utilisé pour la production de plants de noyer,
- la protection des plants contre les insectes, diminuant le risque de maladie par la bactérie Xyléla véhiculée par la cicadelle et le puceron,
- de protéger la production contre les aléas climatiques (grêle et gel notamment) (dégâts importants sur la production en 2013 et 2014).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de construction des serres peuvent être décomposés comme suit :

- réalisation des chemins de desserte interne (avec décapage des terres végétales au droit des pistes et réutilisation in situ),
- réalisation des bassins de rétention / infiltration des eaux pluviales,
- mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase chantier (fossés),
- construction des serres,
- raccordement des réseaux d'irrigation (gouttes à gouttes), des réseaux électriques pour les panneaux solaires en toiture et mise en place du réseau de collecte des eaux pluviales définitif.

La réalisation des travaux ne nécessite pas la création d'accès provisoire en phase chantier, le site étant desservi par la voie communale reliant le chef-lieu au lieu-dit "Mas Mulès" et un réseau de chemins agricoles.

Par ailleurs, en phase travaux, une attention particulière sera portée sur la préservation des terres agricoles et des eaux (souterraines et superficielles), les terres devant être remises en culture au terme des travaux.

Ainsi, le projet intègre la mise en oeuvre d'un panel de mesures préventives et curatives en phase travaux (équipements de tous les engins de kits anti-pollution, protocole en cas de pollution accidentelle, définition précise des zones de circulation des engins pour ne pas induire un tassement excessif des terres arables, décapage des pistes de circulation interne et récupération des terres arables qui seront régaliées au niveau des serres pour mise en culture, ...).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation agricole des serres sera réalisée dans le respect du cahier des charges relatif à l'Agriculture Raisonnée, permettant :

- de réduire les intrants (pesticides, engrais, ...), donc de préserver sur le long terme la qualité des sols, des eaux souterraines et des eaux superficielles. La culture sous serre des greffons permet de mieux protéger les plants contre la cicadelle et le puceron, permettant de réduire les besoins en produits phytosanitaires,
- de réduire les consommations d'eau, l'arrosage des plants étant réalisé via la méthode du gouttes à gouttes (pas de perte par micro gouttelettes) et d'adapter l'arrosage en fonction des besoins spécifiques des greffons.

Dans le cadre du projet :

- les déchets verts issus de l'exploitation et de l'entretien des espaces verts seront réutilisés pour la production de composte et/ou évacués vers une filière de valorisation adéquate,
- les espaces entre les serres seront plantés de pieds de noyer, permettant de valoriser l'ensemble de la parcelle pour la production agricole,
- les eaux pluviales seront collectées par un réseau de gouttières et évacuées vers cinq bassins de rétention dimensionnés pour accepter à minima un événement pluvieux d'occurrence décennale. Le fond des bassins ne sera pas étanché pour permettre l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

Comme les espaces verts, les bassins de rétention seront entretenus manuellement et/ou mécaniquement.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de plancher de 15 160 m <sup>2</sup> . Périmètre de projet : 53 282 m <sup>2</sup>	en m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit Sessou  
66 300 Villemolaque  
Parcelles cadastrées section AR  
n°37 et 38

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 50 ' 14 " 40 Lat. 42 ° 34 ' 40 " 00

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les serres seront aménagées sur des terrains agricoles (vignes).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 13 février 2013 par délibération n°230/2013.  
Le projet s'inscrit en zone A (zone à vocation agricole).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	Le ruisseau de Correc del Puig est identifié en zone humide élémentaire à l'inventaire des zones humides du Conseil Départemental. Zone humide limitrophe du périmètre de projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation approuvé le 06/02/2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	X	Site le plus proche situé à plus de 4 km (SIC "Le Tech" (FR9101478)).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée pour l'arrosage des plants proviendra du forage agricole actuellement existant sur la parcelle.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La technique de construction induit très peu de matériaux de terrassement excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés in situ dans le cadre des aménagements (chemins d'exploitation, régilage, ...).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur des terrains agricoles (vignes). La mise en oeuvre des serres induira une artificialisation des terrains sur 15 160 m <sup>2</sup> . Toutefois, l'emprise du projet demeure relativement réduite au regard des espaces ouverts maintenus dans le cadre du projet et des espaces agricoles alentours. Par ailleurs, le projet n'induit pas la suppression de haies ni de modification des corridors écologiques. Au regard des spécificités du projet, celui-ci n'est pas de nature à avoir une incidence notable sur la faune, la flore, les équilibres biologiques et les continuités écologiques.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vocation agricole des terrains est préservée dans le cadre du projet.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	X	Gestion des eaux pluviales réalisée au sein du périmètre de projet (bassins de rétention avec infiltration des eaux dans le sous sol).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	Dans le cadre du projet, des mesures d'intégration sont prévues.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X	La vocation agricole des terrains est préservée dans le cadre du projet. Celui-ci n'induit aucune modification du réseau de chemins agricoles existant.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. document ci-joint.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;</b>	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 2 : Plan de situation	
Annexe 3 : Plan des abords	
Annexe 4 : Vues photographiques	
Annexe 5 : Situation du projet par rapport aux périmètres d'inventaires	
Annexe 6 : Situation du projet par rapport aux périmètres NATURA 2000	
Annexe 7 : Note environnementale d'auto-évaluation.	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

CHASTEAUX

le

17. 03. 2016

Signature



Pépinières Coulié  
SARI au capital de 109 765 90€  
Le Sorpt  
19300 CHASTEAUX  
☎ : 05 55 85 34 21 - Fax : 05 55 85 42 28  
SIRET 403 046 469 00017 - APE 011 D